

## Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

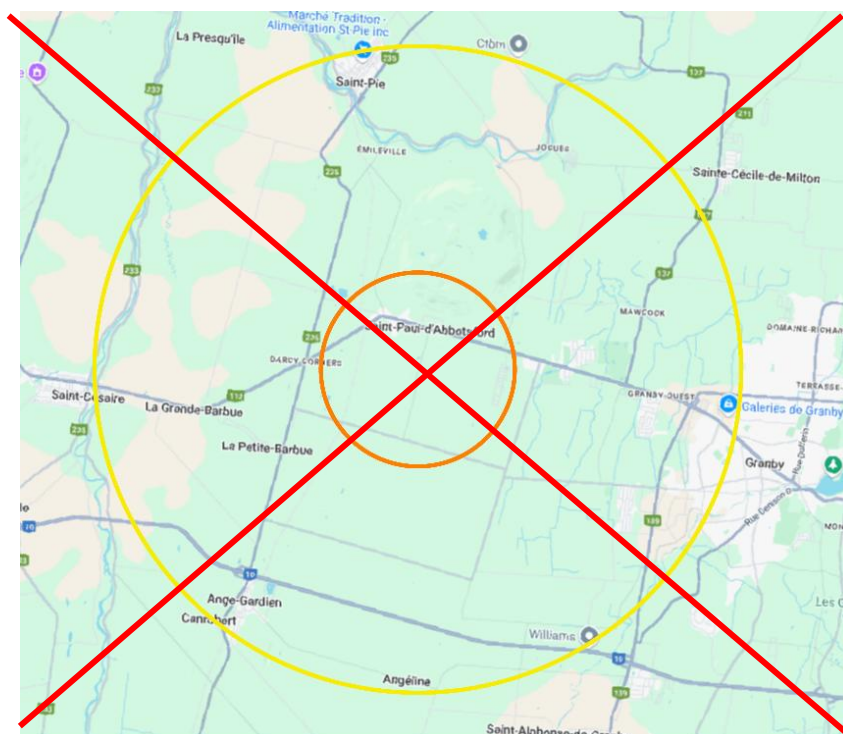
### Avis de vigilance – influenza aviaire

#### État de la situation

#### **Résultats négatifs pour le cas suspect à St-Paul-d'Abbotsford et nouveau cas d'influenza aviaire dans un élevage commercial non-contingenté à Mont St-Grégoire**

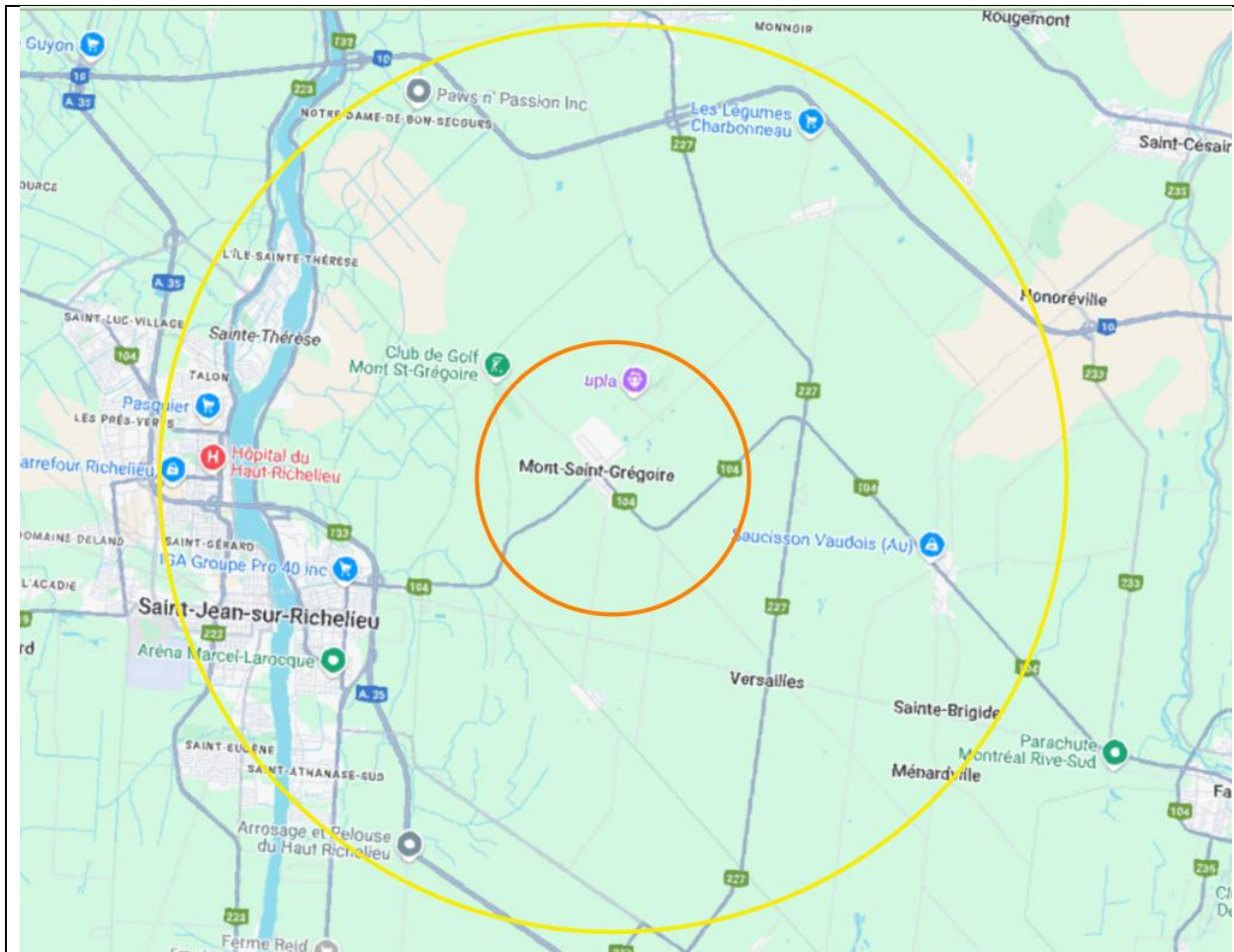
L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA que les résultats d'analyse en laboratoire concernant le cas suspect d'influenza aviaire dans un élevage de volaille commerciale contingenté à St-Paul-d'Abbotsford est **négatif**.

**L'EQCMA retire donc immédiatement sa zone à risque préliminaire (ZRP) pour cette région.**



L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a également informé l'EQCMA d'un nouveau cas d'influenza aviaire dans un petit élevage de volaille commerciale non-contingenté. L'élevage est situé dans la municipalité de Mont St-Grégoire dans la MRC du Haut-Richelieu. L'ACIA a investigué une déclaration de mortalité élevée et des échantillons ont été acheminés au laboratoire du MAPAQ hier. Les résultats d'analyse confirmant la présence de la maladie ont été communiqués en fin d'après-midi.

**L'EQCMA émet donc une zone à risque préliminaire (ZRP) de 3 km pour cette région (cercle orange sur la carte à la page suivante) et une zone de vigilance de 10 km (cercle jaune), le temps que l'ACIA émette sa zone de contrôle primaire (ZCP). Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole de minimiser le plus possible de circuler dans la ZRP.**



Pour toute activité essentielle dans la ZRP (cercle orange), veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

Nous rappelons qu'à partir de 2025, afin de minimiser davantage les risques de propagation lors de cas d'influenza aviaire, l'EQCMA introduit un nouveau concept de vigilance dans une zone de 3 à 10 km autour de la ZRP où les producteurs et intervenants sont invités à mettre en application les mesures de biosécurité du code jaune de l'EQCMA. Cette approche permet d'augmenter la vigilance et offrir une transition logique entre les mesures préliminaires recommandées par l'EQCMA et les mesures obligatoires mises en place par l'ACIA lorsque sa zone de contrôle primaire (ZCP) sera émise, normalement un à deux jours après la déclaration d'un cas positif.

Les protocoles de biosécurité de l'EQCMA de niveau jaune sont accessibles sur son site internet au [lien suivant](#).

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP60	15 septembre 2025	Knowlton – Lac Brome	Commercial	<a href="#">ZCP-276</a> En zone de sécurité depuis le 16 octobre 2025
IP64	8 octobre 2025	MRC d'Autray dans Lanaudière	Non-commercial	Pas de ZCP. Date de retrait des restrictions depuis le 27 octobre 2025

IP62	12 octobre 2025	St-Félix-de-Valois	Commercial	<a href="#">ZCP-283</a>
IP63	15 octobre 2025	Charlevoix	Commercial	<a href="#">ZCP-284</a>
IP64	29 octobre 2025	MRC de Rouville	Non-commercial	Pas de ZCP
<del>Cas suspect</del>	<del>3 novembre 2025</del>	<del>MRC de Rouville</del>	<del>Commercial</del>	<del>Zone à risque préliminaire (ZRP) de l'EQCMA</del>
IP65	4 novembre 2025	MRC Haut-Richelieu	Commercial	Zone à risque préliminaire (ZRP) de l'EQCMA

Pour consulter la liste des cas d'IA au Canada, cliquer sur le [lien suivant](#).

**Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation**